



Conservation partagée jeunesse en Bourgogne-Franche-Comté Mode d'emploi et calendrier détaillé des opérations 2024

En 2024, les échanges de livres se baseront sur le document « Qui conserve quoi 2024 ».

Avant le 31 janvier 2024

L'Agence Livre & Lecture envoie le document « Qui conserve quoi - 2024 » à tous les partenaires du plan (bib. de conservation et bib. participantes).

Avant le 22 mars 2024

Envoi des propositions de titres par les bibliothèques participantes (BP) aux établissements de conservation (BC).

Les BP sont invitées à signaler, au moment des propositions de titres, les ouvrages très abîmés. Il ne s'agit pas d'établir un descriptif systématique de l'état de chacun des livres proposés, mais d'alerter la BC qu'un livre est en très mauvais état. Ainsi, la BC pourra choisir, si un même titre lui est proposé plusieurs fois, en fonction de l'état du document. Merci également de veiller à mentionner les dates d'édition des titres proposés à la conservation.

Attention : il se peut qu'un ouvrage soit attribué à la fois à un éditeur, une collection, un auteur, un genre et un thème. Dans ce cas, la hiérarchie retenue est la suivante :

- 1 - Éditeur,
- 2 - Collection,
- 3 - Auteur/illustrateur,
- 4 - Genre,
- 5 - Thème.

Avant le 10 mai 2024

Les bibliothèques de conservation (BC) signalent aux bibliothèques participantes (BP) les titres qu'elles souhaitent recevoir en don pour la conservation. Cette opération devra avoir lieu avant tout transfert de documents.

Avant le 24 mai 2024

Préparation des cartons de livres par les bibliothèques participantes (BP) en prenant soin :

- d'insérer dans chaque carton la liste des ouvrages donnés,
- de coller sur le carton le bordereau de transfert de collection ou, à défaut, d'indiquer lisiblement sur chaque carton le nom de la BC destinataire,
- de ne pas constituer des cartons de livres trop lourds !
- d'indiquer à l'Agence le nombre de cartons constitués pour lui permettre d'évaluer la quantité de livres à transférer.



Du 27 au 31 mai 2024

En Bourgogne : les bibliothèques participantes (BP) déposent les cartons auprès de la bibliothèque départementale dont elles dépendent.

En Franche-Comté : les BP déposent les cartons auprès de la Médiathèque départementale du Doubs.

Lors du dépôt, les colis devront être triés par département destinataire.

Du 5 au 7 juin 2024

L'Agence Livre & Lecture redistribue les cartons dans les bibliothèques départementales.

Du 10 au 14 juin 2024

Les bibliothèques de conservation (BC) récupèrent les cartons qui leur sont destinés. En Bourgogne : dans leur bibliothèque départementale ; en Franche-Comté : à la Médiathèque départementale du Doubs.

Avant fin novembre 2024

Les bibliothèques de conservation (BC) envoient à l'Agence Livre & Lecture la liste des documents conservés en faisant une copie papier et/ou électronique des références informatisées (par extractions de notices du catalogue, tableau Excel...).

Les BC devront prévoir un code (de leur choix) dans leur catalogue informatisé permettant une extraction annuelle des références et ainsi éviter le signalement de l'ensemble de leur fonds chaque année, obligeant l'Agence Livre & Lecture à refaire un pointage.
Exemple de codage : PCJ 2022, PCJ 2023, PCJ 2024, etc.

Début novembre 2024

L'Agence livre & Lecture envoie à tous les partenaires du plan le tableau de propositions de nouveaux titres à inscrire au plan.

Décembre 2024

Réunion du comité de pilotage pour déterminer les nouvelles propositions de conservation pour l'année 2025.

Contacts : Alice Zunino, coordinatrice Lecture Publique & Patrimoine écrit – Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté (a.zunino@livre-bourgognefranchecomte.fr) – 03 80 68 80 20

Solène Prévost, chargée de projet Patrimoine écrit et lecture publique – Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté (s.prevost@livre-bourgognefranchecomte.fr) – 03 80 68 80 20